

INITIATIVE POPULAIRE

« Pour le droit à un salaire minimum »

No postal:

Commune:

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen(ne)s suisses domicilié(e)s dans la commune ci-dessus.

Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable selon l'art. 282 du Code pénal suisse.



Publication de l'initiative dans la Feuille des avis officiels: **4 avril 2008**.
 Dernier délai pour la remise des listes de signatures aux Municipalités: **4 août 2008**

Les électeurs et électrices soussigné-e-s demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément aux articles 78 à 82 de la Constitution vaudoise:

« Acceptez-vous que la Constitution du Canton de Vaud soit complétée comme suit ? »

Art 58 Politique économique

(alinéas 1 et 2 : sans changement)

3 (nouveau) Il institue un salaire minimum cantonal, dans tous les domaines d'activité économique, en tenant compte des différences régionales, des secteurs économiques ainsi que des salaires fixés dans les conventions collectives, afin que toute personne exerçant une activité salariée puisse disposer d'un salaire lui garantissant des conditions de vie décentes.

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.

La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

Nom à la main, lisiblement	Prénom	Date de naissance jour/mois/année	Adresse précise Rue et no	Signature indispensable	Contrôle laisser en blanc

La **Municipalité** atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle des électeurs à la date du

et que le nombre

des signatures valables est de

Au nom de la Municipalité
(sceau et signature)

Conformément à l'art. 94 LEDP, la **Municipalité** adresse les listes de signatures attestées au **Comité le 20 août 2008** au plus tard.

Le Comité remet l'ensemble des listes attestées au Secteur des droits politiques le **29 août 2008** au plus tard.

Comité d'initiative: Verena Berseth, blanchisseuse, députée, Renens, Bernard Borel, pédiatre, député, Aigle, Hadrien Buclin, étudiant, Lausanne, Justine Détraz, étudiante, Lausanne, Didier Divorne, responsable informatique, Renens, Jean-Michel Dolivo, avocat, député, Lausanne, Christian Fankhauser, secrétaire syndical, St-Cierges, Claude-Alain Frund, ingénieur en industrie graphique, Comedia, Lausanne, Marianne Huguenin, syndique, Renens, Christiane Jaquet-Berger, journaliste, députée, Lausanne, Françoise Emmanuelle Nicolet, enseignante, SUD, Lausanne, Pierre-Yves Oppikofer, secrétaire syndical, Lausanne, Yvan Papaux, ATTAC-Vaud, Denezzy, Anne Papilloud, secrétaire syndicale SSRS, députée, Lausanne, Françoise Pitteloud, éducatrice, Lausanne, Julien Sansonnens, étudiant, Pully, Janick Schaufelbuehl, historienne, Lausanne, Elena Torriani, infirmière, Lausanne, Marc Vuilleumier, municipal, Lausanne, Damien Wirths, étudiant, Lausanne, Josef Zisyadis, conseiller national, Lausanne.

Ces personnes se réservent le droit de retirer l'initiative en application de l'art. 98 LEDP.

**Merci de renvoyer cette liste, même incomplète, avant le 27 juin 2008 au
 Comité d'initiative « pour le droit à un salaire minimum » - Place Chauderon 5 – 1003 Lausanne**